



Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 09 du mois de juillet à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 11**

**Membres votants : 14 (3 pouvoirs)**

**PRESENTS :** CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER

**MEMBRES ABSENTS** Alexandre TRONCHE, Ivan RICORDEL ( pouvoir S. FARGE), Emmanuelle DUPUY ( pouvoir N. TARDIF) Dominique DEVILLERS ( pouvoir C. CARON)

**Secrétaire de séance :** Stéphanie CISCARD

**Date de convocation :** 3 juillet 2024

### DELIBERATION N° 2024.42 modification de temps de travail agent de maîtrise principal

Par délibération n° 2023.58 en date du 23 octobre 2023, la modification du temps de travail du temps de travail d'un agent de maîtrise a été modifiée : temps de travail hebdomadaire 30 heures et 15 mn à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par suite d'une erreur rédactionnelle, la modification de temps de travail a été rattachée au grade d'agent de maîtrise alors que l'agent concerné est titulaire du grade d'agent de maîtrise principal.

➡ **Le Maire propose à l'assemblée :**

**La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal temps de travail hebdomadaire annualisé de 30 heures et 15 mn à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.**

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches induites par la modification de temps de travail .

Pour extrait conforme

Le maire

Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0

